



Jean-Michel HEJOAKA  
Chargé d'opérations  
0696 26 62 54

[jean-michel.hejoaka.op@semaff.fr](mailto:jean-michel.hejoaka.op@semaff.fr)

ATELIER VILLE CARAIBE  
Acteurs, Territoires, Outils de la politique de la ville

**Vendredi 16 mai 2008 – Ecole hôtelière batelière**

**Intervention de la SEMAFF sur la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale mise en place dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre du quartier Trénelle**

### NOTE SYNTHÈSE

Trénelle est un vaste quartier populaire et ancien d'habitat spontané, situé sur les hauteurs nord de Fort de France et compte environ 8000 habitants. Il fait l'objet, dans son ensemble, d'un programme global de développement et est rattaché, pour partie ou en totalité, à divers dispositifs : GPV (Grand Projet de Ville), CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), ZUS (Zone Urbaine Sensible).

Lancé en janvier 2004, Les principes d'aménagement retenus sont les suivants:

- Le découpage de la zone en 2 tranches opérationnelles: la voie sur berge (désenclavement du quartier) et le reste de la RHI divisé en 6 phases opérationnelles.
- L'accueil (en partie) des familles à reloger sur le site de Morne Coco, terrain acquis par la Ville de Fort de France.

C'est ainsi que le projet RHI comprend :

- Le désenclavement du quartier,
- La création de zones de repli en cas de catastrophe naturelle majeure,
- La reprise des VRD et la création d'aires de stationnement,
- L'aménagement des berges et du lit des ravines naturelles,
- La mise en œuvre de l'aménagement global du secteur (espaces et équipements publics).

**La Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale externe est assurée par la Société CHORUS (Missionnée en mars 2006 après une mise en concurrence)**

Dans ce contexte, la mission de la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) a pour objectif une démarche globale d'accompagnement social et technique.

Pour cela, la dynamique déployée a consisté à mettre en place les conditions de structuration et de coordination de la vie sociale, économique et culturelle du site, en s'appuyant sur les acteurs de terrain pour apporter des réponses adéquates ainsi qu'une aide à toutes les opérations touchant le bâti. Le volet habitat (au sens large, comprenant le logement et son environnement) doit servir de levier à une meilleure insertion du quartier comme des habitants dans la ville.

C'est dire que les axes de la mission ont abordé, outre le domaine central de l'habitat, de l'aménagement et du cadre de vie, ceux de l'animation socio-culturelle, de l'économie locale, de la culture, de la formation et de l'emploi. En effet, tout programme de résorption d'habitat insalubre et de relogement est un **projet global de développement social et urbain** qui vise à réinsérer les quartiers d'habitat insalubre dans l'agglomération et à répondre aux problèmes qui sont recensés en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants. Il doit présenter, à terme, des solutions techniques et économiques viables en terme d'aménagement, de relogement et d'actions socio-économiques.

En guise de conclusion, nous donnerons quelques éléments clés pour le succès de tels projets :

- La convergence des volontés locales pour établir un programme global et adapté aux familles concernées
- La mise en place d'une relation claire avec les familles dès le démarrage du projet, en fixant les avantages et les contraintes
- un environnement favorable des sites pressentis.
- Une mobilisation partenariale aussi forte pour l'aspect social qu'urbain et financier de l'opération